

## Pour mieux lire et comprendre un feuillet matricule

Chaque état signalétique est ouvert au moment du recrutement, puis, tenu à jour jusqu'à la date de la libération des obligations militaires. Les informations qui y figurent ne concernent qu'une période et qu'un aspect de la vie de l'individu. Ces données n'ont pas été actualisées après la clôture du registre.

### Abréviations rencontrées :

**BDG** : blessure de guerre.

**CD** : campagne double. Entre autres implications, cette différenciation dans la campagne a une répercussion sur le calcul des annuités, le droit aux décorations, etc. Une période passée au front vaut CD.

**CS** : campagne simple.

**CR** : commission de réforme. Commission médicale chargée de déterminer d'une part l'imputabilité au service ou à la guerre des blessures, d'autre part, le pourcentage d'invalidité. Elle fixe ainsi une pension temporaire ou permanente.

**DTOM** : dégage de toute obligation militaire. Signifie que l'intéressé a rempli les obligations liées au service militaire. Cela a des conséquences directes sur la gestion de ses droits et de sa pension, car l'administration des militaires et des anciens militaires ne se fait ni de la même manière ni dans les mêmes organismes.

**EO** : éclat d'obus.

**ETEM** : escadron du train et des équipages

**IM** du 3/11/1959 : instruction ministérielle du 3 novembre 1959.

**PLH** pour 1960 : proposition pour la promotion Légion d'honneur de 1960.

**PP** : pension permanente.

**PT** : pension temporaire.

**RI** : régiment d'infanterie

**RIT** : régiment d'infanterie territoriale

**SIM** : section d'infirmiers militaires

**SSEM** : section de secrétaires d'état major

**UC** : unité combattante

**%** : signifie "par ordre" ou "à l'ordre de" dans le cas des citations

### Classe de recrutement et classe de mobilisation :

Tous les hommes ayant atteint l'âge de 20 ans révolus (ou de 19 ans à partir de 1913) et inscrits sur les tableaux de recensement appartiennent à une même classe de recrutement. Un homme né en 1900 et recensé en 1920, avec l'ensemble des hommes nés en 1900 appartient à la classe de recrutement 1920. Cette classe permet de retrouver la fiche matricule, elle ne change jamais.

La classe de mobilisation est la classe avec laquelle marchent les hommes. Elle est différente de la classe de recrutement pour les hommes qui ont commencé leur service militaire une autre année que celle des autres hommes de leur classe de recrutement. Cela concerne essentiellement les ajournés (une ou deux années), les engagés volontaires, les exemptés rappelés en cours de guerre. Dans ces cas, la classe de mobilisation va être différente de la classe de recrutement. La classe de mobilisation peut également changer. En effet, après la guerre de 1914-1918, en fonction du nombre d'enfants, de nombreux conscrits changèrent de

classe de mobilisation (lois sur le recrutement du 1<sup>er</sup> avril 1923 et du 31 mars 1928). Cela a pu aboutir à des rectifications sur la fiche matricule.

**Degré d'instruction générale :**

Il est inscrit dans les registres matricules sous forme de code, composé d'un chiffre entre 0 et 5.

- 0 : ne sait ni lire ni écrire
- 1 : sait lire seulement
- 2 : sait lire et écrire
- 3 : possède une instruction primaire plus développée
- 4 : a obtenu le brevet de l'enseignement primaire
- 5 : bachelier, licencié, etc. (avec indication de diplôme)
- X : dont on n'a pas pu vérifier l'instruction.

**Etat civil du conscrit :**

Attention, les mentions peuvent être incomplètes ou erronées. Pensez à vérifier et croiser les sources.